



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn

02 juin 2022

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin, à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie à la Maison des Services Publics, sur la commune de Landerneau.

Table des matières

Récapitulatif des membres et invités présents et absents	2
Mot d'introduction	3
Approbation du compte-rendu de la dernière CLE	4
1. Désignation d'un nouveau membre du bureau de la CLE.....	4
2. Désignation d'un représentant de la CLE dans le comité de pilotage du contrat de rade	4
Point sur le contrat de rade en préambule	4
Election d'un représentant de la CLE dans le comité de pilotage du contrat de rade	5
3. Avis de la CLE sur dossier soumis à autorisation : pisciculture de Menaouen	6
Présentation du projet par le pétitionnaire	6
Questions des membres de la CLE.....	6
Présentation de l'analyse des services du Syndicat de Bassin de l'Elorn.....	8
Discussion des membres de la CLE	9
Formulation de l'avis de la CLE et mise au vote	12
4. Avis de la CLE sur dossier soumis à autorisation : Recycleurs Bretons	12
Présentation de l'analyse des services du Syndicat de Bassin de l'Elorn.....	12
Discussion des membres de la CLE	13
Formulation de l'avis de la CLE et mise au vote	13
5. Questions diverses	13
Semaine de l'Elorn	13
Présentation de la situation actuelle du Drennec	14

Récapitulatif des membres et invités présents et absents

Nom	Prénom	Organisme	Présence	Pouvoir
COLLEGE DES ELUS				
PERON	Laurent	Brest métropole	Oui	
LE BRAS	Olivier	Conseil régional de Bretagne	Non	
GOALEC	Bernard	Conseil Départemental du Finistère	Non	
PUCHOIS	Jean-Marc	Conseil Départemental du Finistère	Non	
FAURE	Kévin	Conseil Départemental du Finistère	Non	
ELKAIM	Jean-Philippe	Brest métropole	Non	
KERGUILLEC	Véfa	Brest métropole	Non	
LE ROY	Claire	Brest métropole	Non	
NEDELEC	Yohann	Brest métropole	Non	
NICOLAS	Bernard	Brest métropole	Non	
FORTIN	Laurence	Conseil régional de Bretagne	Non	
PETITFRERE	Christian	Brest métropole	Non, excusé	à Laurent Peron
BILLON	Henri	Communauté de communes du Pays de Landivisiau - CCPL	Non, excusé	
GUEGUEN	Guy	CCPL	Non, excusé	
HERAUD	Philippe	CCPL	Oui	
JEZEQUEL	Jean	CCPL	Non	
MICHEL	Bernard	CCPL	Non	
BLANDIN	Lénaïc	Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas - CAPLD	Non	
BODENEZ	Guillaume	CAPLD	Non	
CANN	Joël	CAPLD	Non	
ROULLEAUX	David	CAPLD	Non	
SOUDON	Chantal	CAPLD	Non, excusée	
GASTRIN	Alain	Parc Naturel Régional d'Armorique	Non, excusé	Non pourvu
BERVAS	Viviane	Syndicat de Bassin de L'Elorn	Non	
COLLEGE DES SOCIOPROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS				
MARCHAL	Thierry	Chambre d'Agriculture du Finistère	Oui	
GUILLERM	Maxime	CCI métropolitaine Bretagne Ouest	Oui	
LARS	Marc	CDPEMF	Non	
KERMARREC	Jean-Yves	AAPPMA de l'Elorn	Oui	
SALIOU	Rémi	FDSEA	Non	
MOYSAN	Bastien	UDSEA	Oui	
RAGUENES	Mickaël	Eau et Rivières de Bretagne	Non, excusé	à J-Y Kermarrec
LE GALL	Jean-Pierre	Bretagne vivante - SEPNB	Oui	
LE POLLES	Loïc	UFC Que Choisir	Non	
REGINENSI	Julien	Syndicat des Truites d'Elevage de Bretagne	Non	
LARNICOL	Thierry	Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord - CRCBN	Non	
ROUSSILLON	Claude	Association des Moulins du Finistère	Oui	
COLLEGE de L'ETAT				
le Préfet de bassin		Préfecture de Région	Non	
le Sous-Préfet de Brest		Sous-Préfecture de Brest	Non	
le Préfet maritime de l'Atlantique		Préfecture maritime de l'Atlantique	Non	
GUILLEMOT	Jérôme	DDTM	Oui	
le Directeur		DREAL Bretagne	Non, excusé	à Patrick Luneau

Nom	Prénom	Organisme	Présence	Pouvoir
LUNEAU	Patrick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Oui	
la Directrice régionale	DETOC Sylvie	Office français de la Biodiversité - OFB	Non, excusée	à Jérôme Guillemot
LAGADEC	Gaëlle	ARS	Non, excusée	
le Directeur		IFREMER	Non	
le Président		Parc Naturel Marin d'Iroise	Non	
QUERE	Claudie	Sous-Préfecture de Brest	Non	
SAOUT	Lénaïg	Conseil Départemental du Finistère - DEE - SPTE	Non, excusée	
TOTAL DES MEMBRES PRESENTS			10	4 pouvoirs
TOTAL DES MEMBRES ABSENTS			36	1 pouvoir non pourvu

INVITES PRESENTS OU EXCUSES			
Nom	Prénom	Organisme	Présence
ALARY	Sandrine	Conseil Départemental du Finistère - DEE - SPTE	Non, excusée
UGUEN	Alexandra	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Oui
ISOARD	Stéphanie	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Oui
LE MEN	Gwenola	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Oui
POUPON	Pauline	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Oui
VASSAL	Jérôme	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Oui

* *

*

Mot d'introduction

Monsieur Laurent Peron, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Elorn souhaite la bienvenue aux membres de la CLE et à tous les participants. Il leur propose ensuite de faire un tour de table pour se présenter avant de leur présenter l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Yves Kermarrec regrette l'absence de nombreux élus, qu'il compare avec la CLE du SAGE Bas-Léon dont les réunions comptent une forte présence de leur part.

Monsieur Jérôme Guillemot indique qu'il serait pertinent d'envisager un resserrement de la composition des CLE comme cela a pu se faire ailleurs afin de restreindre le nombre de participants.

Monsieur Peron partage l'avis de Monsieur Kermarrec. Il regrette lui aussi qu'il n'y ait pas plus d'élus présents.

Monsieur Philippe Héraud fait remarquer qu'il n'y a pas un désintérêt de la part des élus vis-à-vis de la CLE mais que leurs emplois du temps sont de plus en plus chargés et que cela les oblige à faire des choix.

Monsieur Jean-Pierre Le Gall fait le constat global d'une évolution à la baisse du nombre de personnes aux réunions de la CLE. Il précise qu'il est là depuis le début et qu'il n'a pu que constater une diminution du nombre d'élus présents en CLE. Il trouve cela inquiétant car l'eau est un élément central de la politique du territoire.

Approbation du compte-rendu de la dernière CLE

Alexandra Uguen précise qu'elle ne dispose pas du compte-rendu de la dernière CLE qui avait été animée par son prédécesseur et s'excuse de ne pouvoir le soumettre à l'approbation des membres.

1. Désignation d'un nouveau membre du bureau de la CLE

Monsieur le Préfet du Finistère a pris un arrêté de modification de la CLE du SAGE de l'Elorn, relative au remplacement de Monsieur Louis-Pol Lagadec par Monsieur Maxime Guillerm comme représentant de la CCI métropolitaine Bretagne Ouest. Monsieur Lagadec était membre du bureau de la CLE. Alexandra Uguen propose à Monsieur Guillerm de se présenter aux autres membres de la CLE. Il explique qu'il dirige une entreprise de construction de maisons individuelles située à Plouvorn, qui compte 145 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de 30 millions d'euros.

Il est proposé au collège des socioprofessionnels et associatifs de désigner un nouveau membre du bureau, en remplacement de Monsieur Lagadec.

Monsieur Bastien Moysan se questionne sur ce qui est fait au bureau. Il précise qu'il est venu pour s'engager et propose sa candidature au bureau. Monsieur Guillerm propose aussi sa candidature.

Monsieur Peron demande aux membres présents si les deux candidatures pour intégrer le bureau sont acceptées. Monsieur Guillemot souligne que le nombre de représentants du collège des socioprofessionnels et associatifs ne doit pas être supérieur à celui du collège des élus. Cet élément est vérifié. Les membres de la CLE valident la proposition de Monsieur Peron.

Candidat	Voix	Abstention	Résultat
Bastien Moysan	U		Elu
Maxime Guillerm	U		Elu

Bastien Moysan et Maxime Guillerm sont élus à l'unanimité comme membres du bureau de la CLE du SAGE de l'Elorn par le collège des socioprofessionnels et associatifs.

2. Désignation d'un représentant de la CLE dans le comité de pilotage du contrat de rade

Point sur le contrat de rade en préambule

Le Président du comité de pilotage du contrat de rade, Monsieur Peron, propose de faire un point sur l'avancée de l'élaboration du contrat. Il indique que le premier atelier participatif de concertation a réuni plus de 80 personnes, ce qui montre la forte mobilisation autour de ce projet. Il précise que la phase actuelle est plus concrète et qu'un calendrier plus précis va être mis en place. Il indique que le prochain atelier aura lieu à Châteaulin. Monsieur Peron parle du pré-diagnostic réalisé par Laboceca et actuellement en cours d'enrichissement : celui-ci permettra de partir sur des bases communes, dans l'objectif d'établir ensuite un plan d'action. Il évoque la nécessité de travailler à l'échelle des bassins de vie, d'associer les personnes au-delà des scientifiques, du monde associatif et des professionnels. L'objectif du travail en cours est de pouvoir faire émerger des réflexions, en associant les idées, pas en les confrontant. Il

considère que c'est un plan ambitieux qui doit être partagé avec tous les acteurs pour en améliorer la réussite. L'adhésion du grand public est d'ailleurs un élément essentiel et Monsieur Peron indique qu'un pan du contrat sera dédié à la communication de celui-ci. Il précise que le recrutement d'un.e chef.fe de projet a été lancé le 1^{er} juin, pour lequel l'Agence de l'Eau apporte un financement. Monsieur Peron propose à l'assemblée de faire circuler l'information pour obtenir des candidatures.

Monsieur Le Gall s'interroge sur la plus-value du contrat de rade en plus des deux CLE de l'Elorn et de l'Aulne, et des actions menées par le Syndicat de Bassin de l'Elorn et l'EPAGA.

Monsieur Peron lui répond que le contrat de rade portera des ambitions communes. Il indique que l'intérêt est de mettre en évidence la préservation de la rade dans sa globalité, que l'ambition est de la porter au-delà du littoral, car le lien entre les cours d'eau et la rade n'est pas forcément évident.

Monsieur Luneau explique la vision de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au sujet du contrat de rade, en indiquant qu'il s'agit de quelque chose de plus opérationnel et concret. Il indique que les financeurs attendent du contrat de rade qu'il soit un outil où « la mer regarde la terre. » Il dit qu'il y aura des enjeux nouveaux, également des actions que l'on connaît déjà, mais qu'il faudra aller explorer de nouveaux champs d'actions.

Monsieur Le Gall dit que trois acteurs ont porté des jugements sur la rade : l'Agence de l'Eau qui ne donne plus de financement, la CLE dit qu'il y a des problèmes, le Préfet dit qu'il faut travailler. Il souligne qu'il faudrait déjà se mettre d'accord sur l'état réel de la rade, que « l'état du malade est déjà bien diagnostiqué. »

Alexandra Uguen explique le but de l'élaboration du contrat de rade est d'identifier et de quantifier les pressions sur la rade, grâce au pré-diagnostic qui permet d'estimer l'état de la rade, et aux ateliers participatifs qui ont permis d'identifier les manques. Elle précise que Laboce travaille de concert avec le comité scientifique sur l'enrichissement du pré-diagnostic, qui apporte les données d'études qu'ils connaissent sur la rade et qui pourront être exploitées. Elle explique que Monsieur Yves-Marie Paulet, Président du comité scientifique qui a travaillé sur le premier contrat de baie, a fait part lors d'une séance de travail de l'importance de mobiliser une communauté humaine autour du contrat de rade. Alexandra Uguen indique que l'un des enjeux est de mobiliser les citoyens et que la communication jouera un rôle essentiel en ce sens. L'objectif étant d'arriver à quelque chose de concret et d'efficace, avec une prise de conscience depuis le haut du bassin versant jusqu'à la rade. La création d'indicateurs de suivi des actions fera également partie du contrat de rade.

Monsieur Guillemot parle de plans algues vertes, de la notion de flux, il pense que le contrat de rade peut « donner de l'air à la CLE, apporter du monde et du mouvement. »

Monsieur Luneau questionne les indicateurs que l'Agence de l'Eau utilise, que ces outils d'évaluation ne semblent pas répondre au milieu, alors que les indicateurs DCE montrent que la masse d'eau va bien. Il fait le rapprochement avec l'OFB qui a des indicateurs milieu marin.

Election d'un représentant de la CLE dans le comité de pilotage du contrat de rade

Alexandra Uguen explique qu'il n'y a aujourd'hui pas de représentant de la CLE dans le COPIL du contrat de rade et demande à l'assemblée qui souhaite être candidat.

Monsieur Moysan, qui est agriculteur et pêcheur à pied professionnel, précise qu'il ne tient pas à prendre une place dans quelque chose qu'il ne connaît pas. Il explique qu'il y a de gros problèmes économiques et sociaux dans la rade et que le milieu est très dégradé, ce qui a impacté les activités des pêcheurs. Il prend pour exemple le bigorneau qui est à présent difficile

à trouver dans la rade. Il souligne qu'il sera dur sur la question, qu'il « aura du mal à avaler des coulevres » et à y aller de manière modérée.

Monsieur Marchal indique que la Chambre d'Agriculture travaille aussi pour le bien commun.

Alexandra Uguen souligne l'importance de travailler ensemble et d'entendre tout le monde, notamment lors des ateliers, et l'invite à être candidat.

Monsieur Moysan accepte de se présenter s'il n'y a pas d'autre candidat mais précise qu'il pourra être virulent tout en essayant d'être constructif.

Candidat	Voix	Abstention	Résultat
Bastien Moysan	U		Elu

Monsieur Moysan est élu à l'unanimité comme représentant de la CLE dans le COPIL du contrat de rade.

3. Avis de la CLE sur dossier soumis à autorisation : pisciculture de Menaouen

Présentation du projet par le pétitionnaire

Le projet d'extension de la pisciculture de Menaouen avec mise en place d'un circuit de recirculation est présenté par Monsieur Rocher, du bureau d'études IDEE Aquaculture. Celui-ci s'appuie sur un diaporama (annexé au présent compte-rendu) et indique que sa présentation se concentrera surtout sur les flux.

Il explique que le projet prévoit l'augmentation de la production autorisée de 250 tonnes de biomasse par an à 480-500 tonnes par an, et que cette augmentation s'accompagne du passage d'un fonctionnement en circuit ouvert à un système de recirculation mécanique et biologique (transformation de l'ammonium en nitrites et en nitrates). L'objectif du projet est de réduire la consommation d'eau neuve en ayant un apport d'eau neuve limité à 120 litres par seconde. Le circuit ouvert fonctionnera quand le débit du cours d'eau est supérieur à 1650 litres par seconde, et en circuit recirculé lorsque celui-ci est inférieur (variation de période de fonctionnement entre les débits quinquennaux secs et les débits moyens mensuels). Il fait un focus sur les flux et précise notamment que les matières en suspension baisseront significativement et que le flux d'azote total augmentera proportionnellement à la quantité d'aliment distribuée. Il indique cependant que la mesure au point de rejet de la concentration en nitrates passera de 13 mg à 15-16 mg par litre, ce qui est inférieur à l'objectif du SAGE qui fixe une concentration de 22 mg par litre.

Questions des membres de la CLE

Jérôme Vassal demande au bureau d'études d'expliquer pourquoi la production d'aliment ne double pas alors même que le projet prévoit un doublement de la production.

Monsieur Morvan, gérant de la pisciculture de Menaouen, explique que la qualité de vie du poisson sera meilleure (meilleure oxygénation, etc.), il espère donc que l'indice de consommation de l'aliment sera meilleur. Il se base sur le retour d'expérience de l'INRA à ce sujet, même si cette piste est assez récente.

Monsieur Kermarrec pose une question sur le mode de fonctionnement : il souhaite savoir à partir de quel moment le passage d'un circuit ouvert à un circuit recirculé est fait, et comment

est décidé le fait de passer d'un mode de fonctionnement à l'autre, en faisant référence notamment à l'utilisation potentielle d'un débitmètre.

Monsieur Morvan lui explique qu'une fois que le système est démarré, le mode de fonctionnement est le même pour toute la saison. Il indique que c'est à partir d'octobre-novembre que le circuit ouvert est remis en fonctionnement.

Monsieur Kermarrec fait remarquer que les débits d'étiage se prolongent parfois en novembre.

Le pétitionnaire lui répond que le passage en circuit ouvert ne se fait pas tant que le débit minimum de 1650 litres par seconde n'est pas dépassé.

Monsieur Kermarrec cite un rapport de l'EPAGA de novembre 2019 sur la pisciculture de la Douffine dans lequel les conclusions montrent qu'il n'y a pas eu d'amélioration de la qualité de l'eau avec le passage en recirculation. Il demande si depuis 2019, des éléments correctifs ont été apportés.

Le pétitionnaire l'informe que l'IBD (indice biologique diatomées) était bon l'année dernière, ce qui n'était pas le cas deux ans auparavant.

Monsieur Luneau indique qu'il faudrait vérifier que la donnée IBD a été validée. Il se demande si le fait d'avoir une meilleure oxygénation des bassins ne présenterait pas un intérêt pour envisager un fonctionnement en recirculation tout le temps mais s'interroge sur le coût de l'électricité en période hivernale.

Monsieur Kermarrec s'interroge sur l'effet bénéfique annoncé du projet sur les espèces prioritaires du site Natura 2000 (mulette, saumon, loutre) et dit qu'il a du mal à y croire.

Le bureau d'études lui répond qu'il y aura une amélioration de la continuité au niveau de la passe à poisson.

Monsieur Kermarrec explique qu'il existe un problème de remontée des saumons en amont de la pisciculture du Launay/Moulin du Bois, qui appartient également à Monsieur Morvan, pour deux raisons : le pompage de l'eau par la pisciculture et le remplissage du lac qui efface les crues d'automne. Il indique qu'il n'y a plus de frayères à l'amont de la pisciculture jusqu'au Drennec et qu'il y a donc une disparition de la reproduction des saumons à l'amont.

Le pétitionnaire indique que la passe à poisson a été refaite cette année et il fait le constat de la présence de frayères. Il espère qu'elle sera aussi efficace à Menouaen qu'au Launay.

Monsieur Kermarrec souligne que c'est une situation exceptionnelle due à la pluviométrie et que la passe à poisson ne l'explique pas. Il indique que même en respectant le débit réservé, ce n'est pas suffisant, que les saumons ne remontent pas et qu'en amont les saumons ne passent plus du fait de l'absence de crues : « les trois kilomètres de rivière sont stérilisés de la pisciculture jusqu'au Drennec. » Il indique que le débit réservé ne suffit pas à être attractif.

Monsieur Morvan lui répond que c'est l'avenir qui dira si la passe à poisson joue son rôle.

Monsieur Moysan demande combien d'équivalent temps sont salariés dans l'entreprise.

Monsieur Morvan lui répond qu'ils sont six actuellement et que le projet permettra d'embaucher deux personnes supplémentaires.

Monsieur Le Gall demande si des antibiotiques sont utilisés.

Monsieur Morvan lui répond que « très très peu » d'antibiotiques sont utilisés. Il indique que dans la plupart des cas, au moins une fois sur deux, c'est « zéro antibiotique » de la naissance à la truite adulte de 3 kilos. Monsieur Morvan précise que ce dossier est très important pour la

profession piscicole, que c'est l'un de ses enfants qui prendra la relève. Il explique qu'il cherche à diminuer son impact sur le milieu en baissant les matières en suspension (MES) rejetées dans la rivière et en laissant plus d'eau dans le cours d'eau pour permettre la remontée du saumon au mois de mai. Il comprend la problématique des nitrates mais il indique que s'il y a un blocage en raison des nitrates alors toute la pisciculture bretonne et son avenir sont bloqués. Il précise qu'aucun pisciculteur ne pourrait exercer dans ces conditions, que cela irait à l'encontre de la production locale et du développement économique.

Les questions étant épuisées, le pétitionnaire est invité à se retirer.

Monsieur Peron, en sa qualité de Président de la CLE, demande aux membres présents si quelqu'un ayant un conflit d'intérêt dans ce dossier souhaite se manifester. Personne n'ayant pris la parole, la séance se poursuit.

Présentation de l'analyse des services du Syndicat de Bassin de l'Elorn

Alexandra Uguen présente, à l'aide d'un diaporama, l'analyse du dossier réalisée par les services du Syndicat de Bassin de l'Elorn. Elle situe le projet sur le bassin versant et les autres piscicultures présentes en aval de lac du Drennec. Elle rappelle le contexte de création du barrage et ses finalités : l'alimentation de l'usine d'eau potable de Pont ar Bled et la régularisation du débit du cours d'eau, le barrage assurant un soutien d'étiage à la rivière. Elle indique le projet prévoit de respecter le débit réservé à Pont ar Bled mais questionne la pérennité de la production piscicole dans un contexte de changement climatique, vis-à-vis des besoins en eau de la pisciculture et de ceux de la rivière. Elle précise qu'aucune étude H.M.U.C (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) n'a été faite sur le territoire du SAGE de l'Elorn.

Les éléments principaux du projet sont ensuite présentés : le doublement de la capacité de production et la mise en place du système de recirculation, et une analyse des flux est réalisée. Alexandra Uguen précise que le calcul est fait à partir de l'autorisation de 250 tonnes par an et non de la production actuelle. Le résumé de l'évolution des flux est le suivant : baisse de 22,7% des MES, baisse de 1,7 % des flux de dioxyde d'azote malgré le doublement de la production, augmentation de 7,6% de l'ammonium (faible augmentation grâce au biofiltre), augmentation de 15,1% des flux de phosphates malgré les tambours filtrants, multiplication par 11,4 des flux de nitrates car il y a une nitrification par le biofiltre. Le flux d'azote total est en augmentation de 66,2%.

Alexandra Uguen indique que les conséquences directes de l'enrichissement du milieu sont les risques (i) d'eutrophisation des masses d'eau et (ii) de contribution aux efflorescences de microalgues toxiques (*Alexandrium minutum*, *Pseudo nitzschia*, *Dinophysis*), notamment dans l'exutoire rade de Brest. Elle cite le prédiagnostic de Labocea réalisé sur la rade de Brest, qui mentionne que la température contrôle le démarrage de la croissance des espèces mais que ce sont les flux de nutriments qui contrôlent leur abondance. Ce rapport indique que le rapport azote/phosphore est complètement déséquilibré et que les très fortes concentrations en azote dans le milieu créent un développement favorable à leur développement.

Elle se réfère au SDAGE 2022-2027, chapitre 10A, qui donne comme objectif de « réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières » et qui mentionne qu'« une réduction sensible des flux de nutriments est impérative. [...] Il est nécessaire de poursuivre des programmes d'action ambitieux de réduction des flux, sans attendre les résultats des études qui permettront, dans un second temps, de préciser l'objectif à atteindre » (pp.152-153). Le Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (PAGD) du SAGE de l'Elorn indique également en page 15 que « l'enjeu principal est la réduction des flux d'azote qui conditionne les rapports azote/silice dans la rade et en conséquence les développements excessifs de phytoplancton,

dont certains sont toxiques. L'importance de ces flux d'azote conditionne également directement les phénomènes de marées vertes (proliférations de macroalgues). »

L'augmentation des flux de nutriments rend incompatible le projet avec les dispositions du SDAGE et les objectifs du SAGE.

Alexandra Uguen cite la notice descriptive du projet (p.33) qui indique que : « La mise en place de cette recirculation a également pour objectif de réduire l'impact de la pisciculture actuelle sur l'état biologique de la rivière Elorn. » Or, les données issues de l'outil Normann, dont la simulation a été réalisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ne montre pas d'amélioration pour la masse d'eau, comme l'a évoqué précédemment Monsieur Kermarrec pour la Douffine.

Alexandra Uguen indique par ailleurs qu'en effet il y a une baisse des flux de matières en suspension qui est attendue grâce au projet de recirculation et que cela peut réduire l'impact de la pisciculture sur l'état biologique de l'Elorn, mais qu'il manque une étude qui quantifie le niveau de MES à atteindre pour obtenir un état biologique satisfaisant.

Alexandra Uguen présente ensuite l'analyse des services de l'étude d'impact sur la zone Natura 2000. Elle indique que des manques sont constatés et que l'étude d'impact fait état de généralités qui mériteraient d'être approfondies. La présence potentielle sur le site de l'Escargot de Quimper est écartée, l'étude d'impact mentionnant que les populations importantes du Finistère sont présentes dans les landes des Monts d'Arrée et que l'espèce est peu présente dans les boisements alluviaux. Or, cette espèce est présente sur la commune de la Roche Maurice, à proximité de l'usine de Pont ar Bled, sur le site de l'ancienne minoterie où il y a un projet de renaturation. Cette espèce peut donc potentiellement être présente sur le site. Le constat est le même pour le Grand rhinolophe dont la présence est écartée, l'étude d'impact mentionnant que l'espèce n'est pas citée sur la commune de Ploudiry et que la majorité des colonies connues se situent près du littoral, notamment sur la Presqu'île de Crozon. Or, une colonie est recensée sur la commune de Ploudiry, comme sur la Roche Maurice sur le site de l'ancienne minoterie. Alexandra Uguen indique aussi que l'étude ne mentionne pas de mesures d'évitement visant à réduire l'incidence des travaux réalisés, comme l'apport de MES dans l'habitat d'intérêt communautaire « Rivière à renoncule 3260 » qui constitue l'habitat d'espèces de poissons d'intérêt communautaire du site.

Alexandra Uguen indique qu'une vérification de la localisation des zones humides a été effectuée sur le site zoneshumides29.fr pour comparaison avec les cartes de l'étude et les données disponibles en interne. Elle précise que le projet d'extension ne se fera pas sur une zone humide existante et qu'il n'aura à priori pas d'impact direct sur les zones humides alentour.

Discussion des membres de la CLE

Alexandra Uguen donne la parole aux membres de la CLE. Elle précise, avant que les discussions ne commencent, que le Syndicat de Bassin de l'Elorn n'a d'avis préalable sur le dossier et qu'elle ne propose pas de pré-avis de la CLE comme cela se fait classiquement. Elle rappelle le devoir d'objectivité et de neutralité du Syndicat de Bassin de l'Elorn dont l'analyse objective vise à permettre aux membres de la CLE d'avoir un débat contradictoire et de formuler un avis qui soit le fruit d'une co-construction des membres présents.

Monsieur Guillemot indique que la comparaison des flux est bien à faire à partir de l'autorisation administrative de 250 tonnes par an.

Monsieur Kermarrec souligne que Monsieur Morvan est un pisciculteur agréable et ouvert avec lequel les discussions sont possibles, même s'il est « en infraction » actuellement sur le tonnage. Il comprend le message délivré par Monsieur Morvan au niveau économique mais se demande, dans le contexte d'un contrat de rade en cours d'élaboration, si le fait de dire oui à

un pisciculteur ne risque pas d'entraîner d'autres demandes par ailleurs et pose la question de justifier aux autres pisciculteurs une réponse négative. Monsieur Kermarrec s'interroge sur l'éventualité d'une diminution de la production de la pisciculture de Menaouen pour qu'il n'y ait pas d'impact véritable. Il pose cependant la question de la rentabilité du projet puisque l'augmentation de la production permettra de financer la mise en place de la recirculation. Il se questionne sur le niveau à partir duquel une diminution de la production serait acceptable pour la rivière par rapport à la production de 480 tonnes par an du projet. Il indique qu'il faut rester conscient que cela pose des problèmes de continuité écologique en règle générale. Il pose également la question des pompages en se référant notamment au projet d'extension de la zone du Vern qui va entraîner une augmentation des pompages à Goasmoal. Monsieur Kermarrec souligne que Monsieur Morvan est quelqu'un de bien mais que le projet est incompatible avec la démarche du contrat de rade, à moins de trouver un compromis avec le pisciculteur pour qu'il diminue sa production tout en mettant en place la recirculation. Il émet un avis défavorable au projet mais précise que ce « n'est pas par plaisir. »

Monsieur Marchal évoque la question du changement climatique et indique que la pluviométrie ne va pas diminuer avec le changement climatique (alternance de périodes d'excès de pluie et de sécheresse) avec une pluviométrie totale probablement identique à aujourd'hui. Il pense que le barrage devra jouer un rôle tampon plus important, mais qu'il n'y aura globalement pas d'impact du changement climatique sur la ressource.

Alexandra Uguen précise que la question du changement climatique et de ses conséquences à l'échelle locale ne sont pas connues avec certitude.

Jérôme Vassal indique que le barrage aura toujours la même capacité et qu'il est prévu pour une sécheresse centennale. Il précise que les piscicultures sont dépendantes du barrage de l'Elorn qui effectivement joue un rôle tampon, ce qui permet aux piscicultures de réguler leur production.

Monsieur Guillerm fait remarquer que l'aspect économique doit être pris en compte. Il se met à la place de Monsieur Morvan qui a évoqué la transmission de son entreprise à ses enfants. Il demande de faire attention à ne pas décourager les porteurs de projets, que cela « ne donne pas envie de reprendre les entreprises familiales. » Il positionne son avis comme étant favorable au projet.

Monsieur Moysan fait remarquer que le coût de l'investissement du projet va être porté par son fils.

Monsieur Marchal souligne le sérieux du porteur de projet, il lui semble que tous les moyens techniques sont mis en place pour diminuer l'impact au maximum. Il fait d'ailleurs remarquer que la région dans laquelle nous sommes est favorable à la production, puisqu'il n'y a pas de problème de température de l'eau. Il indique qu'il « faut bien produire de la nourriture quelque part » et qu'il est préférable de la produire là où l'impact est le moins important pour l'environnement. Il se positionne sur un avis favorable au projet.

Monsieur Luneau explique que le regard porté au dossier change forcément en raison du projet de contrat de rade et indique que le rôle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est de garantir que l'extension de la pisciculture n'entraînera pas de dégradation du bon état de la masse d'eau. Il demande s'il est possible de mettre en place de petites améliorations par rapport au projet proposé. Il souligne que le projet comprend un outil qui permet la nitrification mais qu'il ne dénitrifie pas, et se demande s'il existe un moyen d'aller plus loin.

Jérôme Vassal pense qu'il n'existe pas de moyen de dénitrifier en raison d'une incompatibilité des débits avec une dénitrification. Il explique qu'avec le système de filtration il est possible de retenir les éléments solides, comme le phosphore, mais que le reste sera soluble. Il explique

que la forme nitrate arrivera en rade en indiquant que c'est à peu près proportionnel à l'indice de production.

Monsieur Luneau évoque « une impasse » et se demande si une marge de manœuvre est possible pour que le dossier « tienne la route ». Il précise que l'avis de la CLE est important.

Monsieur Kermarrec souhaite que les raisonnements ne soient pas basés que sur le développement économique, même s'il reconnaît que c'est un problème sur le plan humain. Il indique qu'après, c'est un problème beaucoup plus important qui arrive en rade, il fait notamment référence au tourisme et aux activités conchylicoles qui subissent des conséquences économiques. Il indique que toutes les activités doivent être prises en compte, que la santé publique fait aussi partie de l'économie et pense qu'il est temps aujourd'hui de « changer de braquet » car malgré tous les efforts menés sur les SAGE de l'Elorn et de l'Aulne, les résultats ne sont pas là. Il demande de la cohérence dans les décisions.

Monsieur Luneau explique l'AELB peut participer au financement de projets piscicoles mais que sur le projet actuel cela ne serait pas possible du fait de l'augmentation prévue des flux.

Monsieur Moysan se positionne sur un avis défavorable. Il précise que cette décision n'empêchera pas Monsieur Morvan de travailler et que ce dernier excède actuellement sont tonnage autorisé.

Monsieur Héraud dit que lorsque Monsieur Morvan s'est exprimé, il a entendu un chef d'entreprise responsable prêt à faire des efforts et qu'il se positionne sur un avis favorable. Il indique que ce type de projet a un impact économique important car il existe un besoin de développer la filière piscicole et que cela permet la création d'emplois de transformation.

Monsieur Marchal explique que dans le secteur de l'élevage agricole, il y a une contrainte d'amélioration technique si de nouveaux procédés sont développés pour réduire l'impact sur les milieux. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de donner un avis favorable en conditionnant l'accord à l'obligation de mise en place de nouvelles techniques de dénitrification pour diminuer les flux si elles sont développées à l'avenir.

Jérôme Vassal dit qu'il n'est pas possible de dénitrifier, que les piscicultures sont déjà très bien équipées et qu'aucune évolution n'est possible.

Monsieur Roussillon indique que Monsieur Morvan est un entrepreneur sérieux mais qu'il faut être attentifs aux problèmes de l'eau.

Monsieur Guillerm et Monsieur Marchal discutent et évoquent la pollution historique de la rade, en indiquant que la marine a énormément contribué à cette pollution.

Monsieur Peron leur précise que le secteur militaire travaille avec tous les acteurs sur le contrat de rade.

Monsieur Guillerm et Monsieur Marchal pensent que tout est centré sur la rade, que c'en est trop, et souhaitent donner un avis favorable.

Monsieur Peron se positionne sur un avis défavorable car il manque des éléments. Il explique que le dossier apporte des questions pour lesquelles il n'y a pas de réponse pour l'instant et qu'il faut prendre des décisions à l'échelle du territoire. Son avis est également motivé par l'incompatibilité du projet avec les objectifs de réduction des flux du SAGE et du SDAGE.

Monsieur Luneau se demande ce qui manque dans ce cas pour que le projet soit compatible.

Monsieur Le Gall se souvient que par le passé la rade regorgeait de vie et d'activités dont on n'a pas conscience aujourd'hui : il y avait beaucoup de pêcheurs à pied et de bateaux, les huîtres

étaient présentes en grand nombre. Il parle d'« amnésie générationnelle environnementale » et précise qu'à un moment donné il faut se demander dans quelle direction aller. Il pense que même en étant sensible à l'économie, il faut regarder l'impact global sur la rade, et que c'est l'AELB et donc les contribuables qui paient les conséquences. Monsieur Le Gall se positionne sur un avis défavorable.

Formulation de l'avis de la CLE et mise au vote

Monsieur Peron précise que la CLE ne ferme pas la porte au projet et qu'il faut ouvrir la discussion.

Suite au débat contradictoire des membres de la CLE, il est proposé de formuler ainsi l'avis : **« L'avis de la CLE est défavorable au projet d'extension de la pisciculture de Menaouen en raison de l'incompatibilité du projet actuel avec les objectifs de réduction des flux du SAGE et du SDAGE 2022-2027, notamment avec les dispositions 10A-2 et 10A-5 du SDAGE. »**

Afin de refaire un décompte exact des votes, Monsieur Peron demande aux membres d'exprimer leur avis sur le projet en votant à main levée : avis favorable, avis défavorable, abstention. Les services de l'Etat, la DDTM et l'AELB, indiquent qu'ils ne prennent pas part au vote.

AVIS	Favorable	Abstention	Défavorable
Nombre de votes	4	2 (+ 2 pouvoirs)	4 (+ 2 pouvoirs)
Total	4	4	6
Résultat	Avis défavorable au projet à 6 voix contre 4		

La CLE émet un avis défavorable au projet actuel d'extension de la pisciculture de Menaouen mais ses membres indiquent qu'une nouvelle analyse du dossier pourra avoir lieu si une évolution permet de rendre le projet compatible avec le SDAGE 2022-2027.

* *

*

4. Avis de la CLE sur dossier soumis à autorisation : Recycleurs Bretons

Présentation de l'analyse des services du Syndicat de Bassin de l'Elorn

Alexandra Uguen présente, à l'aide d'un diaporama, les principaux éléments du dossier et l'analyse des services du Syndicat de Bassin de l'Elorn. Elle présente un plan de situation du projet dont l'implantation est prévue sur le port de Brest. Le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par les Recycleurs Bretons vise à régulariser la situation administrative du site de Brest qui concerne : l'installation de démantèlement de navires hors d'usage (NHU) et l'installation d'un centre de transit de déchets. Autorisée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'installation de démantèlement de NHU est exploitée depuis 2016. Le site sert en partie à l'entreposage avant l'expédition maritime de déchets de métaux, de bois et de combustibles solides de récupération (CSR). Une inspection des installations classées en 2020 fait part de la nécessité d'obtenir une nouvelle autorisation environnementale. La réorganisation du site de Brest inclut les évolutions suivantes : extension de l'emprise du site de plus 1,4 hectare (pour une surface totale de 4 hectares), remplacement de l'activité de broyage de bois par le traitement de déchets métalliques (presse cisaille), l'augmentation du stockage et des tonnages traités, le transit de

déchets dangereux, l'entreposage et le démantèlement de bateaux de plaisance, le réaménagement de l'entreposage de déchets.

L'évaluation d'incidences des eaux usées (lavage et assainissement) et des eaux pluviales indique que les eaux usées seront traitées via la station d'épuration de la zone portuaire, que les eaux pluviales seront traitées par filtration et décantation notamment, et que des suivis réguliers des eaux pluviales avant rejet sont prévus (analyses et autocontrôles). Le tamponnage pour une pluie décennale, avec débit de fuite régulé conformément au SAGE, permet par ailleurs un cantonnement d'éventuelles eaux d'extinction d'incendie ou autre cas de pollution accidentelle. Pour la zone Natura 2000 située à environ 6-7 kilomètres du projet, il existe une connexion hydrographique par la rade de Brest, néanmoins l'analyse des services du SBE indique qu'il n'y a pas de risque réel.

Discussion des membres de la CLE

Monsieur Kermarrec se félicite de voir un beau projet de déconstruction de navires dans de bonnes conditions. Il souligne que c'est une très bonne chose pour Brest.

Monsieur Guillemot ajoute que les bassins prévus sont très bien dimensionnés.

Jérôme Vassal indique que c'est un dossier de régularisation suite à un contrôle et estime que c'est un point négatif.

Monsieur Peron souligne qu'il est préférable de déconstruire un bateau que de le laisser se décomposer dans la rade.

Formulation de l'avis de la CLE et mise au vote

La discussion des membres de la CLE amène à la formulation de l'avis suivant :

« L'avis de la CLE est favorable au projet des Recycleurs Bretons. »

Monsieur Peron demande aux membres d'exprimer leur avis sur le projet en votant à main levée : avis favorable, avis défavorable, abstention. Les services de l'Etat, la DDTM et l'AELB, indiquent qu'ils ne prennent pas part au vote.

AVIS	Favorable	Abstention	Défavorable
Nombre de votes	6 (+ 2 pouvoirs)	2 (+ 2 pouvoirs)	0
Total	8	4	0
Résultat	Avis favorable au projet		

La CLE émet un avis favorable au projet des Recycleurs Bretons.

* *

*

5. Questions diverses

Semaine de l'Elorn

Alexandra Uguen informe les membres de la CLE des dates de la semaine de l'Elorn : du 26 septembre au 02 octobre 2022, journée grand public le dimanche 02 octobre. Elle les invite à noter la date de la matinée des élus et des membres de la CLE qui aura lieu le **samedi 1^{er} octobre de 10h à 12h au barrage du Drennec à Sizun**. Elle leur présente le programme

prévu, notamment la visite de la galerie du barrage du Drennec avec le responsable barragiste du Syndicat de Bassin de l'Elorn, Eric Prigent. Elle leur précise que la **remise des prix de la première édition du concours agroforesterie** organisé sur le territoire en collaboration avec l'EPAGA commencera à 12h en présence des élus et des membres de la CLE ainsi que celle de la presse et d'acteurs locaux et sera suivie d'un **cocktail déjeunatoire**, Alexandra Uguen les invite à venir nombreux.

Monsieur Kermarrec demande s'il serait possible de prévoir des stands d'associations le jour de la journée grand public le dimanche 02 octobre. Il est invité à se rapprocher du SBE pour organiser cela.

Présentation de la situation actuelle du Drennec

Alexandra Uguen invite Jérôme Vassal à présenter la situation actuelle du Drennec au niveau du niveau de remplissage du lac et de la qualité de l'eau. Jérôme Vassal s'appuie sur un diaporama et indique que les objectifs de débits d'étiage sont respectés. Il précise que le lac était plein dès le 09 janvier 2022, en précisant que l'année 2021 était caractéristique d'une année sèche. Il présente le bilan sanitaire et indique qu'il s'agit de la sixième année de bon état pour le lac du Drennec mais précise qu'il y a eu une augmentation des bactéries *Escherichia coli* et des entérocoques intestinaux, qui viennent des oiseaux sauvages (goélands et mouettes). Il rappelle que des profils de baignade vont être réalisés prochainement sur Sizun et Commana, le lac du Drennec étant situé sur les deux communes. Concernant la situation hydrologique de 2022, Jérôme Vassal indique que la situation est tendue avec des débits faibles voire très faibles. Il précise que les niveaux des nappes phréatiques sont à la baisse sur l'ensemble du territoire.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Peron remercie les participants et clôt la séance à 17h en souhaitant à tous les membres de la CLE un bel été avant de se retrouver à la rentrée.

Prochaine réunion de la CLE : à définir
Coordonnées de l'animatrice du Sage de l'Elorn
Alexandra UGUEN
Syndicat de bassin de l'Elorn
Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS
Tel : 07 48 13 36 56 - Courriel : alexandra.uguen@bassin-elorn.fr